



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le Directeur général

Bruxelles,
MARE/A2/EGG (2022)

Objet : Analyse de la situation de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques

Cher Mr Pavón,

Je tiens à vous remercier pour votre courrier du 19 mai 2022 comprenant l'analyse du secteur de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques.

Cette analyse est une source d'information très précieuse pour les services de la Commission. Elle souligne à juste titre que les régions ultrapériphériques font face à des défis spécifiques liés à leur éloignement, leur topographie et leur climat, mais qu'elles disposent également d'atouts qui leur sont propres, sur lesquels elles peuvent s'appuyer pour développer une économie bleue durable, notamment des activités d'aquacultures durables et compétitives.

Cette analyse est particulièrement utile dans le contexte de la programmation du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP), concernant les plans d'action pour les régions ultrapériphériques qui doivent être joints aux programmes des États membres concernés. Ces plans d'action doivent décrire une stratégie de développement de secteurs durables de l'économie bleue dans les régions ultrapériphériques, notamment l'aquaculture durable, avec des ressources financières encadrées. Je vous encourage à partager vos recommandations avec les États membres concernés, afin d'alimenter leur approche stratégique pour les régions ultrapériphériques au sujet de la programmation et de la mise en œuvre du FEAMP.

M. David Pavón
Président du Comité exécutif du CC RUP
dpavon@ccrup.eu
Rua de São Paulo, 3
9760-540 Praia da Vitória
Açores - PORTUGAL

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, BELGIQUE/BELGIË - Tél. +32 22991111
Bureau : J-99 05/014 - Ligne directe +32 229-50483

charlina.vitcheva@ec.europa.eu

Dans ce cadre, la Commission a récemment adressé un courrier aux autorités nationales de gestion du FEAMP soulignant l'importance que les États membres finalisent leurs programmes FEAMP dès que possible, afin de garantir une évaluation paisible et la conséquente approbation par la Commission. Il est en effet indispensable d'utiliser les fonds et de commencer la mise en œuvre des projets sur le terrain sans délai.

Par ailleurs, les directives stratégiques pour une aquaculture européenne plus durable et compétitive pour la période 2021-2030¹ (les directives) identifient certains des défis de l'ensemble du secteur de l'aquaculture de l'UE, figurant également dans votre analyse, comme ceux liés au cadre réglementaire et administratif, à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets ou à la communication sur l'aquaculture européenne. Dans leur annexe, ces directives fournissent des recommandations concrètes à la Commission, aux États membres et au Conseil consultatif sur l'aquaculture pour répondre à ces préoccupations.

De plus, permettez-moi de souligner certains des domaines dans lesquels la Commission travaille actuellement pour le secteur de l'aquaculture et qui pourraient être de votre intérêt :

- 1) Communication au consommateur/citoyen sur l'aquaculture européenne : la Commission travaille à la préparation d'outils pour une campagne de communication à l'échelle européenne sur l'aquaculture dans l'UE. La diffusion de cette campagne sera soutenue par les États membres et le Conseil consultatif sur l'aquaculture. L'objectif est d'attirer l'attention des citoyens et de les informer sur les avantages de l'aquaculture, ainsi que sur l'engagement de l'UE, des États membres et du secteur à garantir une alimentation de haute qualité et un développement durable de l'activité. Ainsi, l'aquaculture de l'UE bénéficierait d'un plus grand soutien public, permettant au secteur de se développer. Comme vous le savez, la Commission a déjà préparé, en lien avec les États membres de l'UE et le Conseil consultatif sur l'aquaculture, une brochure sur l'aquaculture au sein de l'UE (disponible dans toutes les langues officielles de l'UE), que je vous encourage à diffuser le plus largement possible dans les régions ultrapériphériques. Vous la trouverez ici : [Une nouvelle vision stratégique pour une production et une consommation aquacoles durables dans l'Union européenne - Service des publications de l'UE \(europa.eu\)](#). Je vous encourage à travailler en étroite collaboration avec le Conseil consultatif sur l'aquaculture dans ce domaine.
- 2) Mécanisme d'aide à l'aquaculture de l'UE : ce mécanisme sera lancé en juillet. Son objectif est de soutenir tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre des directives et le développement durable du secteur. Plus concrètement, ce mécanisme aidera la Commission à élaborer des documents d'orientation sur différents aspects de la politique et des pratiques de l'aquaculture, comme le prévoient les directives. De plus, il fournira une assistance technique aux États membres de l'UE et aux autres parties prenantes qui souhaitent mettre ces documents d'orientation en pratique. Par ailleurs, ce mécanisme fournira une plateforme de connaissances en ligne, ouverte à toutes les parties prenantes.
- 3) Innovation : La Commission travaille également à faire en sorte que l'aquaculture soit suffisamment prise en compte dans les programmes de financement de l'UE soutenant l'innovation, notamment le FEAMP (au moyen de l'initiative BlueInvest), Horizon Europe, le FEDER ou le FSE. Une session S3 (*Smart Specialisation Strategy*) sur l'aquaculture s'est déroulée le 21 juin, pour rassembler les autorités régionales et nationales, les PME/start-up, les clusters/centres d'affaires, les universités et les instituts de recherche afin de débattre des idées pour développer des partenariats interrégionaux S3. J'invite les parties prenantes des régions ultrapériphériques à tirer le meilleur parti de ces opportunités.

¹ [EUR-Lex - 52021DC0236 - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas contacter Mme Pascale COLSON, coordinatrice des Conseils consultatifs (Pascale.COLSON@ec.europa.eu; +32.2.295.62.73), qui les transmettra aux collègues concernés.

Cordialement,

(Signé électroniquement)
Charlina VITCHEVA

c.c. : Daniela Costa dcosta@ccrup.eu ;
Fabiana Nogueira fnogueira@ccrup.eu.